

GESTION EN REPARTITION

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Mode de gestion financière consistant pour l'assureur à se servir de l'ensemble des primes ou cotisations collectées afin de procéder à l'indemnisation des membres de la mutualité qui ont effectivement eu un sinistre au cours de l'année. L'assureur utilise dans ce cas le mécanisme de la compensation. Ce mode de gestion a deux caractéristiques principales : Une probabilité réalisation des risques couverts assez stable (elle varie très peu dans le temps) et une durée limitée des contrats à une année civile avec une possibilité de reconduction automatique, dans certains cas, d'année en année.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**